



COMMUNE
DE
MONTCHERAND

Sur la Place 1

MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND

Préavis n° 05/2015 du 7 septembre 2015

Préavis municipal relatif au nouveau projet de réaménagement de la déchetterie communale et l'octroi d'un crédit de CHF 240'000.-

1. But du préavis

La Municipalité présente un nouveau projet qui a pour but non seulement de faciliter l'enlèvement et la dépose des bennes, mais aussi d'améliorer le confort des usagers, avec des accès et une zone de dépose propres.

2. Préambule

Il ne s'agit toujours pas d'une extension mais d'une modification du revêtement du sol, dont la nécessité est avérée pour les motifs exprimés dans le préavis n° 05/2014 et, afin de tenir compte aussi des vœux exprimés par la Commission ad hoc ainsi que le Conseil général lors de l'examen de celui-ci.

En raison de l'ampleur de ces travaux, la variante étudiée a pour conséquence que ce chantier serait soumis à la procédure de permis de construire.

Il ressort de l'examen préalable demandé, que le Service du développement territorial est, sur le principe, favorable au projet tel que présenté. Les travaux prévus permettraient d'améliorer l'exploitation et l'utilisation de la déchetterie. Ils seraient en conséquence susceptibles de faire l'objet d'une subvention de 16%, pour autant que la motion du député Ravenel aboutisse et, dans cette hypothèse, que le permis de construire soit délivré avant le 31 décembre 2016.

3. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par l'ouverture d'un compte d'investissement à l'actif du bilan.

Ce crédit sera couvert par les liquidités de la Commune, soit par un emprunt total ou partiel aux meilleures conditions dans la cadre du plafond d'emprunt de CHF 2'000'000.- voté par le Conseil général le 8 décembre 2011.

4. Conclusions

Au vu de l'état des finances communales, (notre capacité d'autofinancement étant quasi nulle), et pour tenir compte de la remarque conclusive faite par la Commission de Gestion-Finances dans son rapport relatif au préavis municipal 05/2014 – demandant à la Municipalité et au Conseil général de rester prudents dans les dépenses afin de garder une marge pour les investissements futurs, la Municipalité invite le Conseil général à ne pas entrer en matière sur le projet faisant l'objet du présent préavis ; elle lui recommande, en revanche, d'adopter l'avant-projet, qui faisait l'objet du préavis n° 05/2014, dont le coût était de CHF 75'000.-.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. De ne pas entrer en matière sur le projet de réaménagement de la déchetterie communale et l'octroi d'un crédit de CHF 240'000.-.
2. D'accepter le préavis précédent n° 05/2014 dont le coût est de CHF 75'000.-.

Le syndic : Jean-Michel Reguin



La secrétaire : Sandra Cunsolo



Municipal délégué : M. Jean-François Tosetti